

<input type="checkbox"/> Cours d'essai	<input type="checkbox"/> Certificat médical	<input type="checkbox"/> Paiement	<input type="checkbox"/> Droit à l'image																				
Date inscription/...../.....	JUDO CLUB THORIGNE-FOUILLARD Fiche inscription - Saison sportive 2019-2020																						
Nom Prénom																							
Nom de jeune fille	(en cas de changement de situation)																						
Adresse																						
Sexe (F ou M)	Date de naissance/...../.....																					
Contacts	Téléphone @																						
Couleur de ceinture	Dojo (à remplir par le club)																						
Informations complémentaires	FFJDA / N° Licence																						
	Nom du club précédent Nombre années judo																						
	ATTENTION : le certificat médical évolue. Toute personne pratiquant le judo pour la première fois doit présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo ou du judo en compétition avant de se présenter sur le tatami. <u>Certificat médical</u> : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :																						
	1 : du judo	<input type="checkbox"/> ou Questionnaire (*)	<input type="checkbox"/>																				
2 : du judo en compétition	<input type="checkbox"/> ou Questionnaire (*)	<input type="checkbox"/>																					
(*) Pour les adhérents ayant pratiqué le judo la saison précédente et dont le certificat médical ne remonte pas avant septembre 2017, il est possible de compléter le formulaire cerfa 15699 « QS-Sport ». S'il a été répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé, alors la présentation d'une attestation signée le prouvant suffit pour commencer les cours. Le formulaire comme l'attestation sont disponibles sur le site de la Fédération Française de Judo ou sur le site de notre judo club http://www.judoclubthorignefouillard.net .																							
Certificat médical ou attestation obligatoire pour monter sur le tatami, dès le 1er cours !																							
Médecin : N° Tél. :																							
Cotisation annuelle	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>licence</th> <th>adhésion</th> <th>inscription</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Baby 4 – 5 ans (4 ans révolu) (1 cours par semaine, samedi 10h00)</td> <td style="text-align: center;">38 €</td> <td style="text-align: center;">19 €</td> <td style="text-align: center;">63 €</td> <td style="text-align: center;">120 €</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Réduction cotisation (à déduire dès le 2ème adhérent de la famille)</td> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: center;">- 20 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: center;">€</td> </tr> </tbody> </table>				licence	adhésion	inscription	TOTAL	<input type="checkbox"/> Baby 4 – 5 ans (4 ans révolu) (1 cours par semaine, samedi 10h00)	38 €	19 €	63 €	120 €	<input type="checkbox"/> Réduction cotisation (à déduire dès le 2ème adhérent de la famille)				- 20 €	TOTAL				€
		licence	adhésion	inscription	TOTAL																		
<input type="checkbox"/> Baby 4 – 5 ans (4 ans révolu) (1 cours par semaine, samedi 10h00)	38 €	19 €	63 €	120 €																			
<input type="checkbox"/> Réduction cotisation (à déduire dès le 2ème adhérent de la famille)				- 20 €																			
TOTAL				€																			
Règlement En 1, 2 ou 3 règlements, par chèque à l'ordre de « JCTF » Chèques Vacances et dispositif « Sortir » acceptés	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Chèque n°1 Encaissement 20/09/19</th> <th>Chèque n°2 Encaissement 20/11/20</th> <th>Chèque n°3 Encaissement 20/01/20</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N° chèque</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Chèque n°1 Encaissement 20/09/19	Chèque n°2 Encaissement 20/11/20	Chèque n°3 Encaissement 20/01/20	N° chèque															
	Chèque n°1 Encaissement 20/09/19	Chèque n°2 Encaissement 20/11/20	Chèque n°3 Encaissement 20/01/20																				
N° chèque																							
Attestation	Si vous souhaitez une attestation de règlement, merci de cocher cette case <input type="checkbox"/> Une version PDF vous sera envoyée à l'adresse mail que vous aurez renseignée plus haut.																						

Licence FFJDA

Le Judo Club Thorigné-Fouillard est affilié à la Fédération Française de Judo (FFJDA). Tous les adhérents de notre association sont donc licenciés à cette fédération. L'assurance fédérale couvre le licencié pour toutes les activités (entraînements et compétitions).
(Pour information, le formulaire de licence vierge est disponible sur le site internet de la FFJDA).

LOI DU 06.01.1978 modifiée" Informatique, fichiers et libertés"

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers. La FFJDA s'engage à leur demander de respecter les droits applicables en matière de droit à la vie privée et de protection personnelle. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciale, veuillez cocher la case suivante

Assurance

L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information disponible en seconde page du formulaire de licence vierge disponible à l'adresse http://dev.licences-ffjudo.com/espacelicense/zelic_Premierelicence.aspx. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,30 €TTC. L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

<p>Refus d'assurance Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Il ne règlera pas la somme de 2,30 € TTC avec la licence.</p>	<p>Date: SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA</p>
---	---

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Règlement et Autorisation de diffusion de l'image

La présente fiche signée vaut l'autorisation de l'adhérent ou de son représentant légal pour les mineurs de suivre les activités du club, notamment la pratique du Judo, du Taïso, du Ju-Jitsu, et l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponible sur le site <http://www.judoclubthorignefouillard.net>).

La présente fiche vaut également l'autorisation à utiliser l'image de l'adhérent, en individuel ou par équipe, sur support papier (revue de presse, plaquette...) et/ou électronique (CD-ROM, Internet...) et ce sans contrepartie (matérielle, financière...).

Conformément aux directives de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant (articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés »).

Je, soussigné _____, représentant légal de _____

autorise / n'autorise pas (*) le Judo Club Thorigné-Fouillard à diffuser mon image et celle de mon enfant prises à l'occasion des entraînements, des compétitions sportives ou autres manifestations sportives, en vue de :

- les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui visitera le site internet ou la page Facebook du Judo Club Thorigné-Fouillard,
- les publier dans les journaux à destination de tout public dans le cadre de reportages à caractère sportif,
- les faire figurer sur le calendrier annuel de l'association destiné à la vente.

(*) Rayer la mention inutile

Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an à compter de la présente, et peut être révoquée à tout moment par simple demande auprès du bureau du club.

<p>Représentant légal (Nom et qualité)</p>		<p>« lu et approuvé » Date et signature obligatoires</p>	<p>...../...../.....</p>
---	--	--	--------------------------